

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 07/095 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE AUTORISANT LA SIGNATURE DE L'ACTE DE CESSION AU MARCHÉ N° 313/05 RELATIF A LA MAITRISE D'ŒUVRE POUR L'AMENAGEMENT D'AXE ENTRE MEZZANA ET CARAZZI - ETUDE DE PROJET - ROUTE NATIONALE 193

SEANCE DU 14 MAI 2007

L'An deux mille sept, et le quatorze mai, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Louis ALBERTINI, Vice-président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ALBERTINI Jean-Louis, ALBERTINI-COLONNA Nicolette, ALIBERTINI Rose, ALLEGRINI-SIMONETTI Marie-Dominique, BIANCARELLI Gaby, BIANCUCCI Jean, BIZZARI-GHERARDI Pascale, BUCCHINI Dominique, BURESI Babette, CASTELLANI Pascaline, CECCALDI Pierre-Philippe, CHAUBON Pierre, COLONNA Christine, COLONNA-VELLUTINI Dorothee, DOMINICI François, FILIPPI Geneviève, GALLETTI José, GORI Christiane, GUAZZELLI Jean-Claude, LECCIA Jean-Pierre, LUCIANI-PADOVANI Hélène, LUCIANI Jean-Louis, MARCHIONI François-Xavier, MARTINETTI Jean-Charles, MATTEI-FAZI Joselyne, MONDOLONI Jean-Martin, MOZZICONACCI Madeleine, NATALI Anne-Marie, NIVAGGIONI Nadine, OTTAVI Antoine, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SIMEONI Edmond, SUSINI Marie-Ange, TALAMONI Jean-Guy

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. ALESSANDRINI Alexandre à M. DOMINICI François
Mme ANGELI Corinne à Mme BIANCARELLI Gaby
Mme DELHOM Marielle à M. OTTAVI Antoine
Mme GUERRINI Christine à M. MARTINETTI Jean-Charles
Mme GUIDICELLI Maria à M. BUCCHINI Dominique
M. PANUNZI Jean-Jacques à Mme MATTEI-FAZI Joselyne
Mme RICCI Annie à M. GALLETTI José
Mme RICCI-VERSINI Etiennette à M. NATALI Anne-Marie
M. de ROCCA SERRA Camille à M. ALBERTINI Jean-Louis
Mme SCOTTO Monika à Mme GORI Christiane
M. SISCO Henri à Mme ALIBERTINI Rose

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

ANGELINI Jean-Christophe, PIERI Vanina, PROSPERI Rose-Marie, RISTERUCCI Josette, SCIARETTI Véronique, STEFANI Michel.



L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** la loi n° 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi n° 83/663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83/8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
- VU** la loi n° 86/16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86/972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** la loi n° 2002-92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse,
- VU** le décret n° 2006-975 du 1 août 2006 portant Code des Marchés Publics,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- APRES** avis de la Commission de l'Aménagement du Territoire.

APRES EN AVOIR DELIBERE**ARTICLE PREMIER :**

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer et à exécuter l'acte de cession au marché n° 313/05 relatif à la maîtrise d'œuvre concernant l'aménagement d'axe entre Mezzana et Carazzi, étude de projet, Route Nationale 193 passé avec le groupement de bureaux d'études CIE/SPI INFRA en vue de prendre en considération la fusion / absorption du bureau d'études SPI INFRA dans le bureau d'études GINGER ENVIRONNEMENT et INFRASTRUCTURES afin de rendre ce bureau d'études titulaire du marché.

ARTICLE 2 :

La présente délibération, qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 14 mai 2007

Pour copie certifiée conforme à l'original
pour le Président de l'Assemblée de Corse
et par délégation
Le Secrétaire Général de l'Assemblée



Serge TOMI

Le Vice-président de l'Assemblée de Corse,



Jean-Louis ALBERTINI



ANNEXE

REÇU LE
24 MAI 2007
PRÉFECTURE DE CORSE

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE
--

**MAITRISE D'ŒUVRE CONCERNANT L'AMENAGEMENT DE LA RN193
ENTRE MEZZANA ET CARAZZI ETUDE DE PROJET**

**MARCHE N° 313/05 PASSE AVEC LE GROUPEMENT DE
BUREAUX D'ETUDES CIE/SPI INFRA**

ACTE DE CESSION

Le présent rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse a pour objet de présenter le projet d'acte de cession au marché n° 313/05 passé avec le groupement de bureaux d'études CIE/SPI INFRA, en vue de prendre en considération la fusion du bureau d'études SPI INFRA dans le bureau d'études GINGER ENVIRONNEMENT et INFRASTRUCTURES.

Ce changement n'entraîne aucune modification dans les conditions d'exécution du marché ni dans son prix.

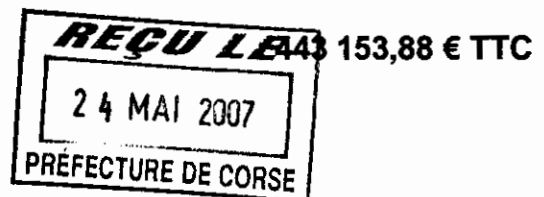
I - RAPPEL DES PRINCIPALES DISPOSITIONS DU MARCHÉ

Le marché initial de maîtrise d'œuvre passé conformément aux dispositions du CMP a été signé le 20 août 2005.

Le groupement de bureaux d'études CIE/SPI INFRA en est le titulaire.

Les principales clauses du marché passé étaient les suivantes :

- Montant TTC du marché :
- Marché à prix fermes actualisables.



II - SITUATION NOUVELLE

Le bureau d'études SPI INFRA filiale à 100 % de la société GINGER ENVIRONNEMENT et INFRASTRUCTURES a été absorbé par cette dernière par voie de fusion / absorption en date du 1^{er} décembre 2006.

Il est nécessaire de formaliser, par acte de cession, le remplacement de SPI INFRA par la société GINGER ENVIRONNEMENT et INFRASTRUCTURES dans l'exécution du marché.

III - OBJET DE L'ACTE DE CESSION

Le marché est modifié pour constater, dans les conditions précisées ci-dessous, la substitution du mandataire.